



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE du 12 décembre 2023

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M^{me} Claudie SONNET, Vice-Présidente, M^{me} Christine BOURDEL, M^{me} Simone GITEAU, M. Bernard GAUDIN, M^{me} Brigitte PALIERNE, M^{me} Jocelyne GAUTIER, M^{me} Jacqueline DURAND, M. Loïc GUILLEMOT, M. Jean-Claude BOISSEAU.

Excusés : M. Alain HUNAULT, Président (avait donné pouvoir à M^{me} Claudie SONNET), M^{me} Marie-Jo. HAVARD.

Objet : Avance de subvention de fonctionnement 2024 par le CCAS de Châteaubriant à l'Office des Retraités et Personnes Actives du Castelbriantais (ORPAC)

EXPOSÉ

Le Centre Communal d'Action Sociale de Châteaubriant soutient l'action de l'ORPAC par le versement d'une subvention de fonctionnement.

Afin d'accompagner l'association dans ces actions quotidiennes, il est proposé au Conseil d'Administration, dans l'attente du vote du Budget Primitif du CCAS, de lui accorder une avance de la subvention de fonctionnement 2024.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration accorde pour l'année 2024 une avance de subvention de fonctionnement d'un montant de **19 000 €**, à l'Office des Retraités et Personnes Actives du Castelbriantais (ORPAC).

Madame DURAND et Madame GITEAU ne prennent pas part au vote.

Vote : 8 voix POUR (dont 1 pouvoir).

Fait et délibéré à Châteaubriant, le 12 décembre 2023

Pour Le Président, et par délégation,
La Vice-Présidente,

Claudie SONNET

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20231221-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-12-2023

Publication le : 21-12-2023

Pour le Président,
La Vice-Présidente
Claudie SONNET

